



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Dans les communes de plus de 3.500 habitants, l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales impose la tenue d'un débat contradictoire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent le vote primitif.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose de fixer l'évolution sur les dépenses de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts etc...)

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles
au Débat d'Orientation Budgétaire.



Les éléments conjoncturels sur 2020

- Taux de chômage à fin du troisième trimestre 2020 : 9 %. Une perspective de 11 % est envisagée à mi 2021.
- Croissance: Une forte disparité sur l'année 2020 en raison du contexte sanitaire après avoir culminé à 18,6 % à la fin du troisième trimestre, elle est au Dernier trimestre de - 1,3 %.
- Évolution du taux d'inflation de + 0,5 %.
- Déficit public : 11,3 % du PIB
- Dette publique : 119,8 % du PIB.

Les principales mesures de la loi de finances pour 2019 impactant les collectivités :

Les impôts locaux :

- Gel des taux de la taxe d'habitation (TH) pour les produits de TH sur les résidences secondaires et éventuelle TH sur les logements vacants.
- Calcul d'un mécanisme compensateur à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (versement ou prélèvement) via le coefficient correcteur.
- Le coefficient de revalorisation des bases 2020-2021 des locaux d'habitation, locaux industriels et des propriétés non-bâties est de 1,002.
- Début de la réforme des indicateurs financiers consécutivement à la réforme de la fiscalité locale.
- **Exonérations** : Les locaux d'habitation construits à compter du 1er janvier 2021 sont exonérés de taxe foncière durant 2 années. Pour les autres locaux, cette exonération est de 40% de la part communale durant deux années. Sur délibération, la commune peut décider un ajustement de ces taux d'exonération.

Les dotations de soutien à l'investissement :

Le montant de ces dotations est stable depuis 2019 pour une répartition comme suit :

- Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions € ;
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions € ;
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions €.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2018-2020

Les principales recettes :

Dans cette partie nous analyserons l'évolution des différentes recettes. Les comptes administratif et de gestion 2020 n'étant pas encore arrêtés, les chiffres sont à ce stade provisoires. Notons, cependant, que nous sommes au plus prêt tout de même des chiffres définitifs.

	2018	2019	2020	
Impôts locaux	2 213 939,00 €	2 282 203,00 €	2 359 998,00 €	3,41 %
Fiscalité reversée par les GFP	3 994 468,39 €	4 024 798,93 €	4 024 798,93 €	0,00 %
Autres impôts et taxes	311 709,12 €	237 765,23 €	246 030,38 €	3,48 %
DGF	20 967,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



S'agissant des impôts locaux nous pouvons constater une dynamique constante avec une augmentation en 2020 par rapport à 2019 de 3,41 %. Compte tenu de notre politique d'aménagement public avec ses nombreuses constructions, nous pouvons envisager à minima une stabilisation de cette recette à l'avenir voire une augmentation. Cependant, rappelons que désormais la commune ne lève plus la taxe d'habitation mais perçoit une compensation de l'état qui devrait intégrer l'éventuelle augmentation de population sur la commune.

Concernant la fiscalité reversée par la Communauté Urbaine d'Arras, elle est constante. Pour rappel, elle se compose essentiellement de l'allocation de compensation (3 738 431,93 €) qui est figée sauf en cas de transfert de compétences et de la dotation de solidarité communautaire (286 367,00 €) qui elle peut parfois varier.

Nous constatons en 2020 le maintien de l'attractivité de la commune. Cette tendance se traduit par une augmentation constante de la taxe perçue sur les droits de mutation immobilière qui est de 177 000,00 € en 2020 (+ 8 000,00 €)

Nous n'avons pas eu d'agréable surprise de la part de l'état puisque la Dotation Globale de fonctionnement reste nulle.

Notons qu'une « dynamique de la recette » a été mise en œuvre dans les services. En effet, un important travail a été réalisé de manière à identifier les subventions possibles sur les dossiers municipaux éligibles. Ainsi à titre d'exemple par ce biais nous avons eu les financements suivants :

Vaudry Fontaine (137 000,00 €) :

- Terrasses : DETR 2020 : 39 000 € (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)
- Terrasses : CD62 : 40 000 € (Conseil Départemental du Pas de Calais)
- Fontaine : DSIL 2021 : 41 000 € (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- Fontaine : Engie : 10 000 €
- Fontaine : Fondation du patrimoine : 7 000 €

Eclairage public :

- Prog 2019 : FDE 25 697 € et CEE : 3281 € (Fédération départementale de l'Energie – Certificat Economie d'Energie)
- Prog 2020 : FDE 29 775 €

Ombriwatt : CUA 5 785 €

Les principales dépenses :

	2018	2019	2020	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 023 451,17 €	2 091 101,06 €	1 856 130,05 €	-11,23 %
CHARGES DE PERSONNEL	4 219 734,84 €	4 281 266,38 €	4 225 680,02 €	-1,30 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	464 909,03 €	471 229,01 €	474 730,94	0,07 %
CHARGES FINANCIÈRES	93 747,82 €	76 868,92 €	65 745,21	-14,50 %

S'agissant des **charges à caractère générale**, nous constatons une baisse importante. Certes nous avons toujours à l'esprit la recherche d'optimisation de la dépense publique mais ce résultat est avant tout la conséquence directe de la crise sanitaire que nous rencontrons. Celle-ci nous a obligé à annuler de nombreuses manifestations sportives, culturelles et conviviales.

Pour les **charges du personnel**, notons une diminution de 1,30 %. Nous avons réussi à maintenir sur 2020, malgré le contexte, des centres de loisirs de qualité, novateurs avec un encadrement compétent et en nombre. Il faut souligner la capacité d'adaptation du personnel communal qui a eu à l'esprit de ne pas occasionner de rupture dans le service public. La soudaineté de la crise a obligé à réagir très vite en trouvant d'autres formes de collaboration (télétravail, permanence, répartition des effectifs etc...).

Au 31 décembre 2020 l'effectif était de 116 collaborateurs répartis comme suit :

- 86 titulaires
- 30 contractuels dont 23 agents de remplacement.

Stabilisation du poste autres charges de gestion courante traduisant notre volonté de maintenir un haut niveau d'accompagnement du tissu associatif.

Les impacts liés à la crise sanitaire

Les impacts budgétaires

La crise sanitaire a généré l'annulation de nombreuses manifestations, faussé les perspectives 2020, diminué sensiblement la dynamique de recettes.

Vous trouverez ci-après un récapitulatif précis des conséquences tant sur les dépenses que sur les recettes aboutissant à une perte nette pour la commune de **166 559,00 €**.

Dépenses en moins	
ESPACES VERTS	-8 400,00 €
SPORTS	-15 500,00 €
RESTAURATION	-17 500,00 €
CRÛCHE	-4 455,00 €
CULTURE	-46 500,00 €
RESSOURCES HUMAINES	-32 200,00 €
Dépenses en plus	
MOYENS GÉNÉRAUX	24 955,00 €
ENTRETIEN	18 313,00 €
TECHNIQUES	13 700,00 €
SOLDE DÉPENSE	-67 587,00 €
Perte de recettes	
BASE NAUTIQUE	-190 000,00 €
CRÛCHE	-11 946,00 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	-6 500,00 €
ÉDUCATION	-25 700,00 €
PERTE TOTALE RECETTES	-234 146,00 €
PERTE NETTE	-166 559,00 €

Les impacts sur l'organisation et le fonctionnement des services :

Au sortir du confinement de mars, il a fallu mettre en application le protocole sanitaire s'imposant non seulement aux établissements recevant du public mais également à la collectivité en tant qu'employeur pour la sécurité de ses collaborateurs.

Ainsi l'ensemble des bureaux et établissements ont été aménagés afin de respecter les consignes. A savoir mise en place de sens de circulation, pose de nombreuses cloisons en plexiglass, mise à disposition de gel hydro-alcoolique et mise en place de nombreuses signalétiques afin de guider les usagers.

En plus de ces considérations, chaque service a dû adapter son fonctionnement. Ci-après un descriptif par service de ce qui a été entrepris :

École de musique : cours en visio pendant le confinement puis adaptation des horaires pendant le couvre-feu

Médiathèque : clic and collect pendant le confinement et adaptation des heures d'ouverture pendant le couvre-feu.

Centre de loisirs : utilisation d'espaces d'accueil supplémentaires en été et thématique culturelle forte

Garderies : déménagement de la garderie langevin dans la salle JC Desfachelle pour assurer la distanciation

Cantine : adaptation au protocole sanitaire imposant de ne pas mélanger les classes, la restriction de certains éléments en self ainsi que la nécessité d'un renfort en encadrement.

Crèche : ouverture en permanence, renforcement des mesures d'hygiène.

Services administratifs : Les usagers sont invités à utiliser les modes de transmission de documents dématérialisés (portail) et privilégier les prises de rendez-vous.



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2020

Pôle cadre de vie / Bâtiments communaux / urbanisme

Cadre de vie :

- 75 interventions relatives à l'éclairage public.
- 126 demandes sur les espaces verts, voirie
- 75 courriers cadre de vie.
- 140 arrêtés pris.
- 205 interventions urgentes sur la voirie.

Voirie :

Bien que la compétence voirie ait été transmise intégralement à la CUA le 1^{er} janvier 2017, les interventions nécessitent une collaboration, consommatrice de moyens, forte dans la réalisation des chantiers. Ci-après le recensement des nombreux chantiers voirie mis en œuvre par la CUA accompagnés par les services de la ville de Saint Laurent Blangy :

- Réfection complète de la rue Foch
- Refonte complète de la rue de la République avec pose de feux tricolores.
- Mise en place d'une zone bleue rue Roger Salengro.
- Positionnement de ralentisseurs rue Jean Jaures.
- Sécurisation du passage piéton, à hauteur de la base nautique, par la pose de figurines fluorescentes.
- Renforcement du marquage au sol dans diverses rues.
- Marquage zone 30 rue Paulhan.
- Mise en évidence d'interdiction de stationnement, de place PMR sur différents sites communaux.

Requalification de l'éclairage public :

2020 a constitué le premier pallier du plan pluriannuel de remplacement des ampoules d'éclairage public par des LED. Le détail est le suivant :

- 23 rue de Pierrefonds
- 25 rue de la Sambre
- 17 rue du 8 mai.
- Rue de la forge au fer
- 6 rue Doutriaux
- 9 sur le parking de la maison du temps libre.

Entretien des Bâtiments publics :

En 2020, 730 interventions ont eu lieu dans le patrimoine de la commune, dont 47 % concernent l'école et la petite enfance. Notons également de nombreuses interventions dans le domaine informatique (303).

Malgré le contexte sanitaire, le service fête a participé à l'accompagnement et l'ingénierie de 56 manifestations. Près de 80 % de celles-ci sont d'initiatives municipales. Le reliquat étant partagé entre les écoles et les associations.

La mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite a continué sur 2020 par l'aménagement de la salle Jean Zay, du CAPS et des services techniques. Resterons à aménager l'église ainsi que le cimetière. Avec ces derniers prendront fin ces travaux échelonnés sur plusieurs années pour un montant total de 683 532,00 €.

Urbanisme :

En 2020 le service urbanisme a instruit :

- 76 dossiers de permis de construire ou déclarations préalables.
- 121 certificats d'urbanisme.
- 81 déclarations d'intention d'aliéner.

L'année 2020 a été très dynamique tant sur l'immobilier que sur l'implantation de nouvelles entreprises. Ci-après les principales constructions et implantations :

Logements :

- **PC EUROPEAN HOMES** : Construction de 56 logements collectifs rue Clémenceau. Accordé le 16 octobre 2018. Construction toujours en cours.
- **PC GCC IMMOBILIER** : Construction de 58 logements (51 collectifs et 7 individuels) rue de Versailles Place Victor Hugo. Accordé le 4 décembre 2018. Ouverture de chantier le 20 décembre 2019. Construction toujours en cours.
- **PC LINKCITY** : construction de 84 logements rue du Général Barbot. Accordé le 18 janvier 2019. Ouverture de chantier le 6 décembre 2019. Construction toujours en cours.
- **PC SARL LES PORTES D'ARRAS** : Construction de 29 logements collectifs Avenue Roger Salengro. Accordé le 8 novembre 2019. Ouverture du chantier le 17 mars 2020
- **PC SAS CREER PROMOTION** : Construction de 54 logements collectifs (2 bâtiments) rue Fauvet Girel. Accordé le 5 mars 2020. Ouverture du chantier le 2 décembre 2020
- **PC NOREVIE** : Construction de 84 logements collectifs (2 bâtiments), 22 logements individuels rue Gustave Colin. Accordé le 2 mars 2020. Ouverture du chantier le 6 janvier 2021

Implantations d'entreprise :

- **PC CERELIA** : Création d'une usine et de son siège social rue du Fortin, Zone Actiparc. Accordé le 25 novembre 2020.
- **PC EURAMETHA** : construction d'un technocentre régional de méthanisation rue Henri Becquerel. PC accordé le 17 novembre 2020 (Arrêté préfectoral).
- **PC SCI TRANSBAT LILLE** : construction d'un centre de formation transport et logistique sur Actiparc. Accordé le 03 août 2020.

- **PC SAS AINO SLB** : Construction d'un immeuble de bureaux et d'entrepôt sur Actiparc. Accordé le 25 août 2020.
- **PA CUA** : Aménagement d'une aire de stationnement au Parc Burien. En cours d'instruction.
- **PC Centre Leclerc (St-Nicolas et St-Laurent)** : extension et restructuration du centre commercial. Accordé le 4 novembre 2020.
- **DP Commune de SLB** : Travaux de conservation/restauration de la Fontaine aux Mouscrons. Accordé le 20 novembre 2020.
- **PC Commune de SLB** : Construction d'une ombrière avec toiture photovoltaïque sur le parking de la Mairie. En cours d'instruction.

Les activités sportives :

Le confinement de mars n'a pas permis d'avoir une saison d'activités sportives aussi riche que les années précédentes. Tant au niveau de l'organisation de manifestations que d'activités à la base nautique. Cependant, le service a su maintenir un lien fort avec les usagers et veiller à la bonne maintenance du matériel municipal.

De janvier à mars le service s'est concentré sur la préparation de l'année 2020 notamment avec la prévision de l'organisation de semaine oxygène destinées à la sensibilisation du public au bien-être et les bienfaits du sport. Celles-ci n'ont pu se tenir. Il en fut de même pour le fitdays à destination des scolaires.



Durant le confinement, une attention particulière sur les infrastructures municipales a dû être mise en œuvre avec notamment le suivi des équipements et le renseignement à distance sur toutes les questions relatives au sport, à l'annulation de réservation à la base etc...

Le service sport s'est impliqué non seulement dans la mise en place du protocole sanitaire de réouverture de la base mais également en soutien et conseil auprès des associations qui souhaitaient et pouvaient reprendre leur activité.

Durant l'été des activités sur la base ont pu être maintenues et encadrées.

Sur le dernier semestre les associations ont pu bénéficier d'un accompagnement dans la reprise des activités.

L'opération coupons coup de pouce a été maintenue en 2020.

Solidarité :

Durant le premier confinement ont été mises en œuvre les actions suivantes :

- Dispositif d'accompagnement des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées ou souffrant de maladie chronique) n'ayant pas de soutien familial à proximité.
- Phoning assuré par les élus vers les séniors. De même les personnes isolées ont été contactées afin de s'assurer de leur bien-être et recenser leurs éventuels besoins.
- Mise en place par le CCAS de l'action courses solidaires. A partir d'un partenariat avec la croix rouge et Carrefour city de Saint Laurent Blangy, un suivi de 10 personnes deux fois par semaine a pu être opéré.
- Organisation d'une chaîne solidaire de confection de masques en tissu pour adultes et enfants. 2500 masques ont été confectionnés durant cette période de confinement.

Deux services civiques ont été accueillis pour lutter contre l'isolement des personnes âgées (suivi téléphonique, portage de livres à domicile, visite de courtoisie etc...)

Pour Noël ont été distribués :

- 110 cadeaux à l'EHPAD
- 350 coffrets cadeaux une personne
- 170 coffrets cadeaux couple.
- 285 bons restaurant de 40 €. Considérant que l'habituel repas de fin d'année ne pouvait se tenir, une distribution de 4 chèques de 10 € à faire valoir dans les deux restaurants Immercuriens a été mise en place.

L'EHPAD

Notons la remarquable gestion de l'EHPAD durant cette période délicate de crise sanitaire. Le respect strict du protocole sanitaire et l'application de mesures strictes de prévention a permis de préserver les résidents.



Le pôle culturel

La médiathèque :

Durant la période de confinement la bibliothèque a dû fermer du 14 mars au 16 juin. Durant cette période des activités à distance ont pu être maintenues comme des posts jeux, l'organisation de concours, la présentation de ressources et de livres numériques.

A compter du 16 juin jusqu'au 1^{er} septembre un drive a été instauré. Cette initiative répondait à un vrai besoin : 9000 prêts selon ces modalités.

Du 2 septembre au 29 octobre la bibliothèque a pu reprendre une activité quasi normale tant au niveau des créneaux d'ouverture que des animations.

Interrompu par une période de remise en place du drive la bibliothèque a retrouvé un fonctionnement plus classique depuis le 1^{er} décembre.

L'école de musique :

Dans des conditions difficiles les professeurs de l'école de musique ont réussi à maintenir la continuité pédagogique à distance.

De nombreuses animations à distance ont été proposées comme le cup song participatif, l'enquête musicale, des concerts à distance etc...

Notons que compte tenu du contexte, la municipalité a décidé de procéder au remboursement du 3^{ème} trimestre.



ACTUALITÉS FESTIVES:

Malgré l'annulation du marché de Noël, 530 chocolats et surprises ont pu être distribués aux enfants.

La culture:

Les conditions sanitaires ont empêché la tenue des habituels récréascènes. De ce fait dans le cadre des centres de loisirs de nombreux spectacles d'art vivant ont été proposés aux enfants. Ce fut un succès, fort apprécié par les usagers du centre de loisirs.

L'éducation :

En 2020 un pôle éducation jeunesse a été constitué. Celui-ci répond à une volonté municipale d'accompagner de manière exhaustive et cohérente les enfants tant dans le cadre éducatif qu'extra-scolaire. Pour ce faire une dynamique a été instaurée entre le service, les élus de référence ainsi que les Directions d'école, aboutissant à un recensement et un suivi précis des besoins des acteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Le service restauration et entretien a œuvré pour un accueil de qualité et en toute sécurité des enfants (protocole sanitaire mis en place, aménagement des réfectoires, doublement du personnel de garderie, renforcement du nettoyage des locaux).



Le tissu associatif :

Les différents échanges avec les responsables associatifs ont pu mettre en avant des difficultés notoires consécutivement au contexte sanitaire. Vecteur de liens sociaux et conviviaux l'arrêt des activités est mal ressenti par les dirigeants mais également les adhérents. Des questions se posent régulièrement sur l'avenir, la pérennisation de leur organisation.

BILAN DE L'ANNÉE 2020

Il est évident que 2020 ne fut pas une année ordinaire. Au-delà de l'aspect budgétaire cette crise a remis en cause toutes nos évidences, nos certitudes, nécessitant une adaptation constante dans l'organisation de la collectivité. Elle fut, à cette occasion, un révélateur de nos facultés de changement, de notre conviction dans un service public fort, de la place prépondérante que doit occuper la solidarité dans notre société. Sur ce dernier point de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour venir en aide aux personnes fragiles ou seules en apportant des provisions ou tout simplement une écoute. Une chaîne de solidarité a également vu le jour pour la confection de masques.

Gardons-nous bien de l'illusion du monde d'après mais nous devons continuer à œuvrer pour que venir habiter sur notre commune ait un sens. Ce sens se manifeste par les propositions d'activités diverses, par le maintien de notre patrimoine naturel remarquable et par la continuité dans l'offre de services performants aux Immercuriens.

2021 QUELLES PERSPECTIVES ?

Souhaitant pouvoir envisager l'avenir avec sérénité nous maintiendrons en premier lieu notre ambition de contenir nos dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi, il est demandé dans la phase de préparation budgétaire de ne pas accroître les dépenses.

Le maintien de cette ambition doit nous permettre de dégager une capacité d'autofinancement pour les investissements courants, nous laissant ainsi le « levier » de l'emprunt pour les opérations beaucoup plus conséquentes tendant à la valorisation de notre patrimoine et du niveau de services rendu à nos administrés.

Pour ce qui relève de la fiscalité locale, une proposition de maintien des mêmes taux sera faite au Conseil Municipal. Pour rappel les taux sont de 14,75 % pour la taxe foncière bâtie et 47,09 % pour la taxe foncière non bâtie.

Dans une société en perpétuel mouvement, il est évident que les organisations doivent évoluer. La commune de Saint Laurent Blangy ne fera pas exception. Ainsi, une réflexion sera menée sur une projection de nos différentes missions mise en perspective avec les éventuels départs en retraite.

2021 sera l'année du changement dans la gestion de la base nautique. Propriété de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), celle-ci est gérée par la commune de Saint Laurent Blangy. Ainsi, la commune assure le fonctionnement de ce lieu par le financement de la maintenance, l'organisation des activités sur la base et la perception des recettes. Cette relation fait l'objet d'une convention. Celle-ci prend fin au 1er mai 2021. Par conséquent, la commune ne sera plus gestionnaire du lieu, la charge en incombera à la CUA.

Dans la stratégie touristique du Grand Arras, la base nautique a vocation à devenir un lieu incontournable pour la pratique, entr'autres, du sport nautique. Ce changement a pour conséquence de procéder au transfert de Cinq collaborateurs vers la CUA.

La commune devra alors réorganiser, repenser le fonctionnement de son service des sports qui sera pris en charge par trois collaborateurs œuvrant jusqu'à maintenant à la base nautique.

LES INVESTISSEMENTS

Depuis la démolition de la salle des fêtes, la tenue, sur la commune, de certains événements culturels s'avère difficile.

L'école de musique évolue aujourd'hui dans des locaux inadaptés à la pratique musicale. De plus la municipalité souhaite accompagner la dynamique instaurée dans cette école tendant à de nouvelles méthodes pédagogiques.

Pour ce faire, il a été décidé de se doter d'un lieu multifonctionnel qui aurait pour vocation à situer sur un même endroit **la culture**, en y consacrant des salles pour l'école de musique, les arts vivants et la pratique musicale amateur, **le terroir**, avec un thème sur les produits locaux pouvant s'exprimer de diverses manières, **la biodiversité** par un agencement respectueux des lieux tendant à s'harmoniser parfaitement avec son environnement.

L'année 2021 sera le point de départ de ce projet ambitieux, permettant de marquer pour notre commune un tournant dans sa politique culturelle et le niveau de services que nous entendons offrir à nos administrés.

Ainsi du point de vue de l'investissement, en 2021 nous procéderons à l'acquisition de ce lieu pour ensuite étaler les investissements sur plusieurs années.

Nous continuerons également, comme nous nous étions engagés, à renouveler l'éclairage public, à poursuivre l'installation de vidéo surveillance, à prioriser les actions tendant à améliorer le cadre de vie ainsi que les travaux de requalification entrepris sur le domaine de Vaudry Fontaine.

Ces investissements seront en partie auto financés et complétés par recours à un emprunt se situant entre 350 000 et 650 000 € selon notre capacité.

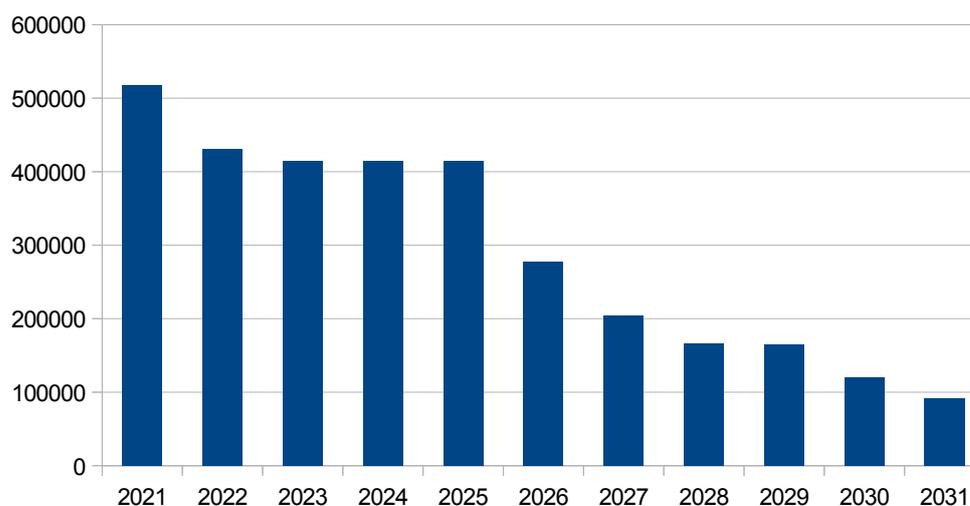
A ce jour notre plan pluriannuel d'investissement s'établit comme suit :

	2021	2022	2023	2024
ECLAIRAGE PUBLIC	293 000,00 €	293 000,00 €		
VIDÉO SURVEILLANCE	50 500,00 €	50 500,00 €		
CADRE DE VIE	85 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €
TRAVAUX VAUDRY FONTAINE	204 000,00 €	180 000,00 €	138 000,00 €	
LIEU MULTI FONCTIONNEL	650 000,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL	1 282 500,00 €	808 500,00 €	923 000,00 €	685 000,00 €

Évolution de la dette :

	DETTE ACTUELLE
2021	517 000,00 €
2022	431 000,00 €
2023	415 000,00 €
2024	415 000,00 €
2025	414 000,00 €
2026	277 000,00 €
2027	204 000,00 €
2028	166 000,00 €
2029	165 000,00 €
2030	120 000,00 €
2031	91 000,00 €

Etat de la dette en 2021 :



Ratio de l'encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF : **2,71 ans**.

Pour rappel, ce ratio de structure permet de mesurer la « solidité » de la collectivité notamment vis à vis de la dette. Ainsi ce ratio consiste à projeter l'utilisation totale de l'épargne brute au remboursement de la dette. Ainsi, suivant ce scénario la dette de la commune serait soldée au terme de **2,71 ans**.

La moyenne départementale est de **4,17 ans**, Régionale **3,91 ans** et Nationale **4,12 ans**.



VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

